La machine à affranchir de type A hors de France

Luc HAMELIN

CONFERENCE DU 3 FEVRIER 2024

En 1928, la société HAVAS commercialise depuis quatre ans, avec succès la première machine à affranchir en France et elle décide de conquérir de nouveaux territoires. Par simplicité et afin de limiter les risques et les coûts, HAVAS choisi trois pays géographiquement proches et d'expression française : Monaco, l'Algérie et le Maroc.

Monaco

De 1928 à 1944, il n'y a eu que six machines A en service à Monaco et neuf valeurs différentes ont été répertoriées. Deux entreprises, la Société des Bains de Mer et la Barclay's Bank ont utilisé simultanément deux machines : l'une avec la valeur de la lettre intérieure et l'autre avec la valeur de la lettre internationale. Ces deux valeurs couvrent l'essentiel des envois de leurs utilisateurs, la gravure évoluant à chaque changement de tarif (on connait neuf valeurs différentes).



Empreinte de la machine A 1449 le 11 février 1928 à Monaco.

Algérie

En Algérie ce sont quatre machines qui ont été utilisées, ou plus exactement deux fois deux machines. En effet deux machines portent la légende « République française Algérie » et deux autres machines « Algérie France », ces dernières ayant été mise en service plus tard. Pour l'ensemble des quatre machines, douze valeurs différentes sont connues.



La raffinerie du midi fait graver sa machine à la valeur de la lettre intérieure jusqu'à 20 g, c'est l'essentiel de l'utilisation qu'elle en fait. Mais lorsque l'envoi en recommandé est nécessaire, elle doit composer un affranchissement avec plusieurs frappes et des timbres en complément.

Maroc

Le Maroc se distingue par le nombre de machines répertoriées : douze machines dont les numéros de matricule vont de A 0001 à A 0019 (sept matricules n'ont jamais été observés).

Le Maroc se distingue par l'utilisation de machines A dans les bureaux de poste. Pour trois machines, l'utilisation par un bureau de poste est avérée. Pour les autres, l'utilisation par un bureau de poste repose sur le faible nombre d'empreintes observées (une entreprise utilise sa machine au maximum pour la rentabiliser), et sur le fait que ces observations portent sur des enveloppes sans en-tête commerciale (avec parfois l'adresse d'un particulier au dos), voire des cartes postales avec correspondance privée.

Il y a cependant une exception : les empreintes de la machine A 0008 que l'on trouve sur des enveloppes à en-tête de la même entreprise, et ce en quantité bien plus importante que les autres. Deux lettres par avion pour l'étranger et taxées pour insuffisance d'affranchissement renforcent l'idée d'une utilisation en entreprise : quel postier des années 30 se tromperait sur le montant d'un affranchissement ? Surtout deux fois.



Lettre jusqu'à 20 g du 6 février 1931 par avion vers la Grande Bretagne, affranchie à 1F50.

Lettre jusqu'à 20 g pour l'étranger : 1,50 Surtaxe aérienne Maroc-France : 1,00 Surtaxe aérienne France-Grande Bret. 0,50 3,00

Insuffisamment affranchie de 1F50 et taxée au double de l'insuffisance : 3F.

Conversion en franc or 3/6 = 0.50 F-or, qui correspondent à 5 pence, perçus à Londres.

La machine A a entamé la révolution de l'affranchissement en entreprise. Plus de 1200 machines de ce type ont été commercialisées et recensées en France. La tentative de pénétrer les marchés étrangers ne fut pas une grande réussite : six machines à Monaco, quatre en Algérie et douze au Maroc. La distance, la motivation des commerciaux et peut-être aussi les nouveaux modèles de machines qui pointent leur nez à la fin des année 20, donnent aujourd'hui de la difficulté, et donc de l'intérêt à constituer une collection de ces empreintes.